

MAIRIE DE MURINAIS
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 30 JUIN 2014 A 20 H 00.

MEMBRES ABSENTS : Gérard Guillaubey, Raphaël Reynaud, Laurent Tanchon.

1/ Motion de soutien à l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat (délibération).

Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours connu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Murinais rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent « le bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique de l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Murinais estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Murinais soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

2/ Approbation du nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes.

Une proposition de nouveau règlement intérieur est soumise aux conseillers.
Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le règlement intérieur est approuvé en l'état.

3/ Révision des tarifs de location des salles communales à partir du 1er janvier 2015 (délibération).

Les tarifs de location des salles communales (Halle des Sports et salle polyvalente) n'ont jamais été révisés depuis le passage à l'euro. Afin d'équilibrer les charges qui pèsent sur ces bâtiments communaux (entretien, maintenance et frais de fonctionnement divers), les tarifs de location et de caution sont révisés comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

HALLE DES SPORTS :

	Murinois (particuliers)	Auberge des Saveurs	Extérieurs (particuliers ou associations)	Associations communales (hors Comité des fêtes)
Location	150 €	200 €	400 €	70 €
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €
Jour de l'an	250 €	350 €	600 €	250 €

SALLE POLYVALENTE :

	Murinois (particuliers)	Associations communales (hors Comité des fêtes)
Location	65 €	Gratuit
Caution	350 €	350 €
Jour de l'an	130 €	65 €

4/ Rénovation du monument aux morts : demande de subvention au ministère de la défense (délibération).

En prévision de la future commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918, il est exposé que le monument aux morts nécessite des travaux de rénovation. En effet, édifié dans les années 1920, ce monument n'a jamais été nettoyé et la lecture des noms des victimes de guerre s'avère de plus en plus difficile car le marquage a été endommagé par le temps, la saleté et la pollution.

Un devis a été demandé à l'entreprise François Moya, à Uzès, qui s'élève à 3 370 € HT (exonéré de TVA). Une participation financière va être demandée au ministère de la défense à hauteur de 20 % au titre des projets de rénovation des monuments aux morts.

5/ Nomination d'un référent ambroisie.

Loïc Frémont est nommé référent ambroisie pour l'Agence Régionale de la Santé.

6/ Augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif et mise à disposition à la commune de Têche (délibération).

La mairie de Têche étant à la recherche de personnel administratif pour s'occuper de la partie comptabilité, Julie s'est proposée pour y effectuer 4h / semaine.

Suite à l'entente entre les deux collectivités, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif à raison de 4h hebdomadaires, passant de 28h à 32h par semaine et de signer une convention de mise à disposition avec la commune de Têche.

Julie effectuera donc 4h à Têche les vendredis matins et viendra en contrepartie travailler à Murinais les mercredis matins. Le salaire sera versé en intégralité par la mairie de Murinais qui facturera les 4h de salaire + charges patronales à Têche pour remboursement.

Les démarches suivantes sont nécessaires à la mise à disposition :

- saisie de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère,
- déclaration de vacance d'emploi sur emploi-territorial et augmentation du temps de travail de l'agent concerné pour 4 heures hebdomadaires,
- signature de la convention de mise à disposition de personnel avec la commune de Têche

7/ Choix du tracteur communal.

Finalement, le tracteur New Hollande proposé par Equip'agri à Beaulieu a été choisi pour des raisons de proximité de service après-vente et dépannage.

Le tracteur sera équipé en vitres incassables (polycarbonate) et avec 4 pneus neige neufs.

Il sera prêt pour le 10 juillet. Le montant final de l'acquisition s'élève à 28 800 € TTC auxquels il faut déduire la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de 7000 €.

8/ Passage du rallye de la noix de Grenoble.

Comme chaque année, l'ASA St Marcellinoise demande à la mairie l'autorisation de passer sur la commune pour le 9^{ème} rallye de la Noix de Grenoble qui passera les 24 et 25 octobre 2014.

Il est rappelé que ce rallye passe en liaison dans le village de Murinais (non chronométré) et que les pilotes doivent par conséquent respecter le code de la route et les limitations de vitesse en vigueur.

Suite à la pétition qui a circulé au village contre le rallye de Saint Marcellin, le maire rappelle certains points vis-à-vis des arguments avancés :

- routes bloquées deux fois par an : faux puisque le rallye de la noix passe en liaison,

- nécessité de parquer les animaux : cette contrainte est obligatoire toute l'année, pas seulement lors du passage du rallye
- le passage du rallye gêne alors que les enfants sont à peine sortis de l'école : cette année, il n'y a pas de spéciale le vendredi soir donc pas de fermeture de routes le soir des vacances
- gêne des habitants pendant les reconnaissances : cette année, la mairie a fait tout son possible pour atténuer les désagréments occasionnés par les reconnaissances du week-end précédent.

Le maire s'est dit « déçu » que certains membres du Conseil municipal aient pris part à cette pétition et l'aient signé sans avoir pris le temps de se renseigner auprès de la mairie. Ces personnes-là auraient été les bienvenues pour s'associer à la démarche de balisage samedi matin et faire ralentir les voitures.

Le maire a expliqué qu'il était également opposé aux débordements causés par le rallye et mais pas par le rallye en lui-même. Les buvettes organisées pour le rallye représentent des recettes importantes pour les associations communales et intercommunales. Un rendez-vous sera pris avec le président de l'ASA et la gendarmerie pour aborder le cas des pilotes qui ne respectent le code de la route pendant les reconnaissances.

Il est procédé au vote pour autoriser ou non le passage du rallye de la noix 2014 :

Pour : 5 / Contre : 1 / Abstentions : 2

L'autorisation de passage est donc accordée à la majorité.

9/ Convention de mise à disposition

Le Conseil général s'est engagé à numériser tous les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes. Pour que cette numérisation soit mise à la disposition des communes, une convention doit être signée avec le conseil général. Le Conseil municipal donne son accord au maire pour signer la pétition et ainsi obtenir la numérisation de notre carte communale.

10/ Achat d'un défibrillateur cardiaque.

Devis de l'entreprise Atouts Formations Sécurité : 1500 € pour un appareil entièrement automatique + 600 € pour une boîte de rangement étanche, à placer en extérieur.

Le Conseil municipal demande à avoir un autre devis pour comparer.

11/ Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement pluvial : décision de poursuivre (délibération).

Il est rappelé que la réalisation du schéma directeur d'assainissement pluvial, confiée au bureau d'études Progeo Environnement pour un montant total de 11 000 € HT, est actuellement en cours.

Lors du chiffrage de l'option n° 1, 75 regards ont été comptabilisés, alors que l'entreprise sous-traitante a procédé à 86 levés sur le terrain. Une décision de poursuivre l'exécution de la prestation est proposée, pour 11 regards supplémentaires, au prix de 25 € HT par regards, soit une plus-value de 275 € HT, en précisant que les crédits sont inscrits au budget. Décision acceptée à l'unanimité.

Fin de séance : 22h20.